

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

13 septembre 2016

Date d'affichage :

26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le **19 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160919-DELIB160920-DE
Date de télétransmission : 21/09/2016
Date de réception préfecture : 21/09/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 20

OBJET : Zones de stationnement payant : incorporation de la place la Lafayette en zone orange

RAPPORTEUR : Françoise LAFOND

Question étudiée par la Commission n° 1 « La ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 7 septembre 2016

Par délibération des 21 décembre 2001, 19 septembre 2008 et 26 février 2010, le Conseil Municipal a créé trois zones d'horodatage et a fixé des tarifs différenciés en fonction des secteurs du Centre-Ville :

- Une zone Rouge : elle est située au cœur du centre ancien sur les deux axes les plus chalandes que sont la rue de l'Hôtel de Ville et la rue Saint Amable ainsi que la rue du Commerce et le haut de la rue de l'Horloge. Elle prévoit une durée de stationnement maximum de 1 heure pour un montant de 1 €.
- Une zone Orange : elle comprend la plupart des rues intra-muros du centre-ville. Elle prévoit une durée de stationnement limitée à deux heures pour un montant maximum de 1 € 50.
- Une zone verte : elle comprend les boulevards extra – murs et le parking devant la Gare. Elle prévoit une durée de stationnement pouvant aller jusqu'à 8 heures pour un montant de 5 €.

Il est proposé d'inclure le parking situé place Lafayette nouvellement réhabilité, dans la zone Orange, afin d'être en cohérence avec le plan de stationnement en vigueur actuellement sur le centre-ville.

Vu les articles L 2213-2 et suivants et notamment l'article L 2213-6 du CGCT,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'application du tarif horodatage de la Zone Orange au parking situé place Lafayette,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL